



# GRANDE LOGE DES MAÎTRES MAÇONS DE MARQUE DE FRANCE

érigée, constituée et installée le 31 mai 1997

**Le Grand Maître**

## **Lettre aux Frères de la Grande Loge des Maîtres Maçons de Marque de France**

Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2010

Mes Bien Aimés Frères,

Bien que la Grande Loge des Maîtres Maçons de Marque de France n'ait pas été préalablement consultée, ce que nous regrettons vivement, nous souhaitons vous informer qu'elle **approuve entièrement et sans aucune réserve** la déclaration solennelle que le Grand Prieuré Rectifié de France, le Suprême Conseil REAA et le Grand Chapitre Français ont publié dernièrement.

Pour nous, maçons réguliers, la Règle en 12 points contient les principes de base **intangibles** vis à vis desquels nous sommes engagés moralement, notamment :

- la franc-maçonnerie se réfère aux Anciens Devoirs et aux Landmarks de la fraternité, notamment quand à **l'absolu respect des traditions spécifiques de l'Ordre, essentielles à la régularité** de sa juridiction,
- la franc-maçonnerie est un Ordre auquel ne peuvent appartenir que des hommes libres et respectables, qui s'engagent à mettre en pratique un idéal de paix, d'amour et de fraternité,
- la franc-maçonnerie impose à tous ses membres le respect des opinions et croyances de quiconque. Elle leur interdit en son sein toute discussion ou controverse politique ou religieuse,
- les francs-maçons ne doivent admettre dans leurs loges que des hommes de réputation parfaite, gens d'honneur, loyaux et discrets.

Ainsi mes Frères, la maçonnerie doit **nous rapprocher**, et non nous diviser.

Ainsi mes Frères, la maçonnerie doit **nous apprendre à rester digne**.

Ainsi mes Frères, la maçonnerie doit **nous élever**, et non nous abaisser.

Au nom de la Grande Loge des Maîtres Maçons de Marque de France, j'attends de la Grande Loge Nationale Française qu'elle puisse ramener rapidement la paix, l'amour et la joie parmi les maçons réguliers.

J'attends aussi, tout naturellement et tout particulièrement, de notre Grande Loge symbolique que les accords et protocoles conclus, ainsi que **les lois internationales de la maçonnerie, soient scrupuleusement respectés** ; afin que les degrés dont les Rites sont régulièrement détenteurs puissent être ainsi pratiqués dans la **régularité** reconnue **par tous**.

Mes Bien Aimés Frères, Maîtres Maçons de Marque, restons confiants et continuons comme vous l'avez fait jusqu'à présent à vous comporter en vrais et fidèles maçons dans la dignité et la fraternité.

Avec mes meilleurs sentiments chaleureux et fraternels.

Henri L. SÜSS  
Grand Maître

